



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 8 mai 2023 à 19 h 30 à laquelle sont présentes Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Jean-François Frenière, Pierre Lahaie et Sylvain Destrempe formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Sont également présents Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière, Karyne Tremblay trésorière et Monsieur Paul Michaud, auditeur.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- D) Approbation de procès-verbaux
 - D.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023
 - D.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2023
 - D.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2023
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques
- F) Engagement de crédits
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur de l'exercice 2022
 - H.2 Contremaître au service des travaux publics / Contrat de travail
 - H.3 Immeuble sis au 49-59 rue De Bienville / Demande d'un usage conditionnel
 - H.4 Propriété sise sur les lots 6 329 090, 6 329 091, 6 329 092 et 6 329 093 rue De Montcalm / Demande d'un usage conditionnel
 - H.5 Immeuble sis au 700 rue De Frontenac / Demande relative au PIIA
 - H.6 Carrefour Jeunesse-Emploi de D'Autray-Joliette / Demande de prêt de terrain pour le projet d'un jardin communautaire
 - H.7 Programmation des événements 2023
- I) Dépôt de documents
- J) Rapport des services
- K) Avis de motion
 - K.1 Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues
- L) Adoption de règlement
- M) Affaires nouvelles
 - M.1 Maison de la famille
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point suivant sous l'item « Affaires nouvelles ».

- M.1 Maison de la famille / Demande d'appui à l'occasion de la journée Familiale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

8 mai 2023

No de résolution
ou annotation

2023-05-123

D) APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 3 avril 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 3 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**D.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
13 AVRIL 2023**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le jeudi 13 avril 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le jeudi 13 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**D.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
24 AVRIL 2023**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 24 avril 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 24 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

2023-05-125

2023-05-126



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

8 mai 2023

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées à la liste du journal des achats préparée
et déposée en date du 5 mai 2023 par le service de trésorerie, totalisant la somme de
478 873,69 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-05-127

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville,
il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses détaillées à la liste datée du 5 mai 2023 déposée par
le service de trésorerie, totalisant une somme de 395 667,59 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date
du 29 avril 2023 déposé par le service de trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2023-05-128

H.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR DE L'EXERCICE 2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 105 et suivants de la *Loi sur les Cités et
Villes*, la trésorière a dressé le rapport financier de la Ville de Berthierville pour
l'exercice 2022;

CONSIDÉRANT que la firme Michaud Clément inc. a procédé à la vérification
annuelle des états financiers de l'exercice 2022;

CONSIDÉRANT l'avis public daté du 2 mai 2023 publié conformément aux
dispositions du règlement numéro 949 annonçant la date du dépôt des rapports
financiers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

8 mai 2023

ET RÉSOLU :

De confirmer le dépôt du rapport financier de la Ville de Berthierville pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ainsi que du rapport de l'auditeur externe émis par la firme Michaud Clément inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-05-129

H.2 CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que le contrat de travail à durée déterminée, intervenu entre la Ville de Berthierville et Monsieur Daniel Ritchot, vient à échéance le 5 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite renouveler le contrat de travail de Monsieur Ritchot pour le poste de contremaître au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat de travail de Daniel Ritchot au poste de contremaître au service des travaux publics, et ce selon les termes et conditions stipulées au contrat à durée déterminée de cinq (5) ans débutant le 6 juillet 2023.

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.3 IMMEUBLE SIS AU 49-59 RUE DE BIENVILLE / DEMANDE D'UN USAGE CONDITIONNEL

Monsieur le Maire explique l'objet de l'usage conditionnel demandé visant la construction d'une habitation multifamiliale de 12 logements et invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 49-59, rue De Bienville et portant le numéro de lot 3 451 828;

CONSIDÉRANT que l'immeuble se situe à l'intérieur de la zone 4-C-47;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 du règlement #967 sur les usages conditionnels, il est possible d'autoriser, en tant qu'usage conditionnel, les usages de type habitation multifamiliale dans la zone 4-C-47;

CONSIDÉRANT que la demande a pour objet de permettre, selon les dispositions du règlement numéro 967 sur les usages conditionnels et du règlement de zonage numéro 748, la construction d'un immeuble de douze (12) logements sur le lot précité en remplacement de l'immeuble existant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet selon les critères d'évaluation fixés par le règlement numéro 967 sur les usages conditionnels et recommande à l'unanimité d'accepter ladite demande;

CONSIDÉRANT que toute personne intéressée a eu l'opportunité de se faire entendre sur ladite demande;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

8 mai 2023

CONSIDÉRANT que le projet respecte une densité raisonnable compte tenu de la capacité d'accueil du site et du contexte en vertu du calcul établi à l'article 33 du règlement numéro 967 sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT qu'il pourrait être opportun dans le cadre d'une planification à long terme du réaménagement de la rue De Bienville que l'immeuble projeté possède une marge de recul supplémentaire;

CONSIDÉRANT que le 8^e critère de l'article 32 du règlement sur les usages conditionnels stipule que le projet doit prévoir une architecture qui participe à l'amélioration de l'ambiance du domaine public;

CONSIDÉRANT que le plan des balcons localisés sur les façades latérales pourrait causer certains préjudices relatifs à l'intimité des occupants de l'immeuble et du secteur avoisinant;

CONSIDÉRANT que le 6^e critère de l'article 32 du règlement sur les usages conditionnels stipule que la superficie du terrain en surface végétale doit être supérieure aux exigences minimales prescrites pour la zone;

CONSIDÉRANT que ce critère est atteint, mais que l'aménagement de l'aire récréative pourrait être précisé afin d'y créer un espace de qualité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

De refuser l'usage conditionnel demandé à l'égard du 49-59 De Bienville afin d'y construire un immeuble de douze (12) logements sur le lot 3 451 828 conformément à l'article 27 du règlement numéro 967 sur les usages conditionnels et que les modifications suivantes sont requises au projet pour reconsidérer la demande :

- L'aire récréative devra faire l'objet d'une planification plus détaillée relativement à l'aménagement paysager et l'installation de mobilier.
- La marge de recul incluant l'empiètement de l'avant-toit et des colonnes doit atteindre 2.50 mètres.
- Le positionnement et la composition des balcons en façades latérales devront faire l'objet d'une nouvelle planification afin d'assurer une meilleure intimité aux occupants de l'immeuble et au secteur avoisinant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.4 PROPRIÉTÉ SISE SUR LES LOTS 6 329 090, 6 329 091, 6 329 092 ET 6 329 093 RUE DE MONTCALM / DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Considérant que le conseil municipal désire qu'une rencontre soit tenue avec les promoteurs en lien avec ce projet de construction, cette demande est reportée à une séance ultérieure suite à la publication d'un nouvel avis public.

H.5 IMMEUBLE SIS AU 700 RUE DE FRONTENAC / DEMANDE RELATIVE AU PIIA

CONSIDÉRANT la demande de permis relative au règlement 918 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), déposée le 23 avril 2023 par la propriétaire de l'immeuble, concernant des travaux de rénovations et de réparations qui affecteront l'apparence des façades de l'immeuble ainsi que de la toiture;

2023-05-131



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

8 mai 2023

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 700, rue De Frontenac fait partie du secteur visé par ce règlement et que, selon l'article 16 du règlement, il appartient au Conseil municipal d'approuver ou de désapprouver la demande après réception de l'avis et des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent les objectifs et critères d'évaluation de l'article 20.4 du règlement 918 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'approuver la demande relative au règlement 918 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à l'égard de l'immeuble sis au 700, rue De Frontenac et d'autoriser les travaux tels qu'énumérés à la demande déposée en date du 23 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-05-132

H.6 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE D'AUTRAY-JOLIETTE / DEMANDE DE PRÊT DE TERRAIN POUR LE PROJET D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 1^{er} mai 2023 provenant du Carrefour Jeunesse-Emploi de D'Autray-Joliette relative au projet d'aménagement d'un jardin communautaire sur le territoire de la ville de Berthierville pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-110 adoptée par la Ville de Berthierville, lors de la séance tenue le 13 avril 2023, autorisant le prêt d'une section du terrain municipal situé sur le lot 6 474 078 rue Notre-Dame aux fins de l'aménagement du jardin communautaire;

CONSIDÉRANT que cette autorisation de prêt de terrain était conditionnelle à la réception de l'approbation de la SODEC, tenant compte que ledit terrain est situé dans le rayon de protection d'un site patrimonial classé par le ministère de la Culture et que l'accès au jardin communautaire était prévu par l'utilisation de l'entrée de ce site;

CONSIDÉRANT que le CJE D'Autray-Joliette fait état de récent développement et de la difficulté d'accès au terrain accordé précédemment par la Ville et demande de revoir la décision afin d'utiliser le terrain du parc municipal Saint-François situé à l'arrière de l'hôtel de ville qui est plus facile d'accès;

EN CONSÉQUENCE :

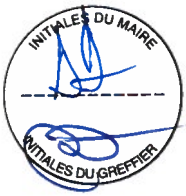
Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU

D'autoriser le prêt au Carrefour Jeunesse-Emploi de D'Autray-Joliette du terrain situé au parc Saint-François à l'arrière de l'hôtel de ville pour l'aménagement du jardin communautaire à l'été 2023.

La présente résolution annule la résolution numéro 2023-04-110.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation
2023-05-133

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

8 mai 2023

H.7 PROGRAMMATION DES ÉVÉNEMENTS 2023

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée à la tenue des fêtes publiques organisées par la Ville de Berthierville pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la programmation préliminaire des événements publics à plus grand déploiement pour les prochains mois;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'entériner la programmation des événements publics à plus grand déploiement pour l'année 2023 comme suit :

- 17 juin / Spectacle à l'extérieur sur écran géant avec Rick Hugues
- 14 juillet / Cinéma en plein air au parc Laferrière
- 4 et 5 août / Fête interculturelle et spectacle en plein air sur la rue De Frontenac
- 28 octobre / Halloween
- 15 décembre / Concert de Noël avec Bruno Pelletier
- 10 février 2024 / Fête des neiges

D'autoriser une dépense n'excédant pas 80 000 \$ plus les taxes applicables pour l'organisation de ladite programmation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt de la lettre datée du 4 mai 2023 provenant de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications en réponse à la résolution numéro 2023-03-052 acheminée le 13 mars 2023, relative à l'accès au pont de la rivière Chaloupe.

J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun document.

K) AVIS DE MOTION

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

La conseillère Isabelle Fontaine donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues.

Madame Fontaine dépose le projet de règlement numéro 974 intitulé « Règlement décrétant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues ».

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement.

2023-05-134



No de résolution
ou annotation

2023-05-135

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

8 mai 2023

M) AFFAIRES NOUVELLES

M.1 MAISON DE LA FAMILLE / DEMANDE D'APPUI À L'OCCASION DE LA JOURNÉE FAMILIALE

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue le 19 avril 2023 déposée par la Maison de la Famille, organisme à but non lucratif, quant à l'organisation de la Journée familiale, qui se tiendra le samedi 13 mai prochain au parc Sainte-Geneviève;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière au montant de 500 \$ à la Maison de la Famille pour l'organisation de la Journée familiale qui se tiendra le 13 mai 2023.

Il est également résolu d'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Geneviève à compter de 8 heures jusqu'à 16 heures pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Dominic Perreault, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.


EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

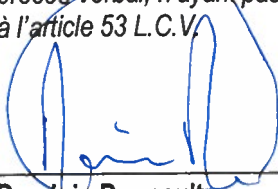


Dominic Perreault
Maire



Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.



Dominic Perreault
Maire

2023-05-136